



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES et agrégation

Question écrite n° 70267

Texte de la question

M. Alain Clary attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance de postes prévus aux concours du CAPES (65) et de l'agrégation (30) de sciences économiques et sociales. Ces recrutements - qui compenseront à peine les départs en retraite - ne résoudront pas les problèmes des embauchés précaires. Ainsi dans l'académie de Montpellier, 9 contractuels sans formation ni préparation, ont été recrutés en dernière heure, lors de la dernière rentrée. Au moment où les effectifs des séries ES (économique et sociale) augmentent et où les innovations de la réforme des lycées élargissent le champ d'intervention des enseignants de SES (éducation civique, juridique et sociale, travaux encadrés), il est impératif d'augmenter significativement les postes aux concours. Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre.

Données clés

Auteur : [M. Alain Clary](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70267

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7006